

La syndique attaquée sur ses jetons de présence

Vevey

Contrairement à son prédécesseur, Elina Leimgruber ne reverse pas à sa Ville l'argent qu'elle touche pour siéger à Romande Énergie

La syndique Verte de Vevey, Elina Leimgruber, garde pour elle les jetons de présence qu'elle touche en siégeant au conseil d'administration de Romande Énergie. C'est ce qu'a révélé le gratuit *20 minutes* jeudi, se basant sur une interpellation de l'élu Nicolas Bonjour (Vevey Libre).

Ce dernier s'est demandé si ces rémunérations étaient reversées à la Commune, comme le faisait par le passé l'ex-syndic, Laurent Ballif. Or siégeant depuis mai dernier, Elina Leimgruber a décidé d'empocher cette somme (de l'ordre de 50 000 fr. annuels): «Ce mandat ne m'est pas donné par la Ville. J'ai été nommée par le Conseil d'État», argue Elina Leimgruber.

Sur les 11 personnes siégeant au conseil d'administration de Romande Énergie, 6 sont désignées par le Canton (le plus gros actionnaire de la holding, avec 38,6% de participation au capital). Des six nommés, deux sont désignés comme représentants non le Canton mais les communes vaudoises: Elina Leimgruber et Jean-Yves Pidoux, municipal à Lausanne, qui reverse, lui, ses jetons de présence.

D'autre part, depuis le rachat par Romande Énergie de la Société électrique Vevey-Montreux, un poste d'administrateur revenait en alternance à l'une de ces

deux villes. Ces deux pistes semblent plaider pour un lien étroit entre un siège au conseil d'administration et la Ville de Vevey, et donc pour un retour de la rémunération dans les caisses de la Commune.

«Historiquement, c'est exact, dit Elina Leimgruber. Sauf que Laurent Ballif a précisé en 2015 qu'il n'y aurait plus de représentation veveysanne automatique à l'avenir.» Qu'en dit Romande Énergie? Elle botte en touche: «Le Conseil d'État nomme ses représentants comme il l'entend. Romande Énergie n'intervient pas dans ce choix.» Elle ne dévoile pas non plus la participation exacte de Vevey au capital de l'entreprise.

«Lorsque j'ai été approchée pour ce mandat, j'ai demandé à nos ressources humaines qui m'ont clairement répondu que j'effectuerai cette tâche *ad personam*, d'autant qu'étant syndique à 80%, je peux accepter des mandats complémentaires», avance encore la syndique. En août, la Municipalité a d'ailleurs communiqué que les rémunérations «liées à la personne et non à la fonction municipale» reviendraient «au concerné».

Nicolas Bonjour fait une autre lecture: «C'est grâce à la Commune et à sa position de syndique qu'elle peut atteindre ce poste! Nous devons avoir ce débat de bonne gouvernance.» Elina Leimgruber lui oppose un calcul: «Je reverse déjà plus de 30 000 fr. annuels de jetons de présence, mon collègue Étienne Rivier plus de 70 000 fr. Les contributions des autres municipaux sont insignifiantes, car en dessous de 10 000 fr.» **ST.A.**